



Synthèse du diagnostic partagé

Alpes de Haute-Provence

Mars 2010

SOMMAIRE

1	LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	p.5
1.1	Activité et emploi	p.5
1.2	Agriculture et forêt	p.7
1.3	Le tourisme	p.8
2	L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	p.9
2.1	Le réseau routier	p.9
2.2	Le transport	p.10
2.3	Urbanisme, architecture et paysage	p.11
2.4	Risques	p.12
2.5	Le Haut Débit.....	p.13
3	LA QUALITE DE VIE.....	p.14
3.1	Social	p.14
3.2	Santé.....	p.16
3.3	Education	p.17
3.4	Culture.....	p.18
3.5	Sports et loisirs.....	p.19
4	LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	p.20
4.1	Espaces naturels et biodiversité	p.20
4.2	Gestion de l'eau et des milieux aquatiques	p.20
4.3	Energies	p.22
4.4	Qualité de l'air.....	p.23
4.5	La gestion des déchets.....	p.24
5	LES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU DEPARTEMENT	p.25
5.1	Le Conseil général déjà acteur du développement durable	p.25
5.2	Le « premier programme » en faveur du développement durable adopté en 2006	p.25
5.3	Le suivi et l'évaluation des politiques publiques	p.25
5.4	L'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)	p.26
5.5	Coopération décentralisée	p.26

UN DEPARTEMENT AUX ENJEUX CONTRASTES

Le diagnostic du territoire au regard du développement durable est le fruit du travail de concertation réalisé avec les acteurs locaux et d'une analyse des politiques menées à l'échelle du département (en particulier celles du Conseil général).

Seuls les éléments clés de ce diagnostic sont ici présentés¹, selon un découpage en cinq grands domaines (eux même divisés en plusieurs thématiques) :

1. Le développement économique
2. L'aménagement du territoire
3. La qualité de vie
4. La préservation de l'environnement et du cadre de vie
5. Les pratiques de développement durable du Département

Dans chaque thématique sont traités deux grands volets :

- ↪ un aperçu de la situation du territoire,
- ↪ un résumé des politiques départementales.

¹ Un document présentant de manière plus détaillée les résultats du diagnostic de développement durable du territoire est disponible sur demande.

I. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

I-1. Activité et emploi

Une économie départementale en renouvellement

Ce département de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un espace rural et de montagne, proche des grands pôles économique européens que sont les régions Rhône-Alpes, Piémont et Ligurie.

Les Alpes de Haute-Provence possèdent un territoire naturel paysager et bâti d'une grande richesse qui représente un atout majeur pour une économie marquée par l'importance du tourisme et de l'agriculture.

Cependant, compte tenu de sa géographie, le département reste très enclavé en particulier dans sa partie nord-est, et les activités économiques sont localisées principalement dans la vallée de la Durance et autour des bassins de vie importants (Manosque, Digne, Sisteron).

Des territoires en mutation

L'atout majeur du département est sa proximité avec l'aire métropolitaine de Marseille et sa position centrale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui favorisent les échanges démographiques et économiques.

Effectivement, resté longtemps en retrait des dynamiques régionales, le val de Durance se trouve aujourd'hui face à une pression démographique nouvelle depuis 4 à 5 ans, du fait de la remontée de population depuis le bassin d'Aix-Marseille.

Mais si de nouveaux habitants se sont installés, les emplois tardent à venir. Les offres d'emplois ne répondent pas toujours à la demande locale qui se caractérise plutôt par un faible niveau de qualification. L'éloignement des grands pôles d'emploi de la métropole Aix-Marseille et une accessibilité encore très contrainte («tout voiture»), limite parfois l'accès à l'emploi de nombreux actifs. Cette pression a aussi des effets sur le foncier : pour répondre aux nouveaux besoins et aux besoins intrinsèques, on assiste à une forte consommation de l'espace lié à l'étalement urbain, notamment sur les terres agricoles.

Par ailleurs, tout se passe comme si la dynamique de développement du val de Durance se faisait indépendamment des zones rurales les plus excentrées qui peinent à conserver leurs activités et leurs emplois.

Un tissu économique fragile en repositionnement

La performance économique des Alpes de Haute-Provence, si l'on se réfère au PIB par habitant, est la plus faible de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (21 053 € en 2005 contre 25 053 € dans les Hautes-Alpes et 28 095 € dans les Bouches du Rhône).

L'économie départementale est avant tout une économie de services, stimulée par le poids important du secteur public, marquée par une sous-industrialisation (10% des emplois) et une agriculture encore très présente (5,5% des emplois). Elle repose principalement sur quelques secteurs traditionnels (BTP, commerce de détail, hôtellerie-restauration) et un tourisme essentiellement saisonnier.

C'est un tissu fragile composé essentiellement de très petites entreprises (9 entreprises sur 10). C'est également une économie en mutation, autour de grands projets industriels (ITER, projet de la vallée des énergies renouvelables), mais aussi grâce aux créations d'entreprises dans des domaines très diffus qui ont tendance à progresser (plus de 5% /an).

Côté emploi, le taux de chômage reste contenu (10% au 3^{ème} trimestre 2009) et légèrement inférieur à la moyenne régionale (10,5%). Cependant, sous l'effet de la crise économique,

Le nombre de demandeurs d'emplois a sensiblement progressé en 2009 (+ 14,8%).

Enfin, la relative faiblesse de l'immobilier d'entreprises représente un obstacle pour les nouvelles implantations nécessaires au renouvellement économique du département qui s'opère autour de quelques filières porteuses : l'énergie, l'agroalimentaire et la cosmétique.

Un secteur industriel en développement

- L'énergie

Le développement de l'industrie est lié à la présence de ressources naturelles et notamment à la production hydroélectrique. L'arrivée d'ITER à Cadarache à la frontière sud du département réaffirme l'importance du secteur de l'énergie dans l'économie des Alpes de Haute-Provence.

En passe d'être reconnue comme la vallée des énergies renouvelables, la vallée de la Durance se définit comme un espace d'accueil naturel des grands projets liés aux énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, éolien, biomasse). La présence du pôle de compétitivité national « énergies non génératrices de gaz à effet de serre » (Capénergies) à Cadarache joue un rôle moteur dans cette dynamique.

Le pôle chimie se restructure avec deux établissements de plus de 250 salariés dans la filière : Sanofi Aventis à Sisteron et Arkema à Saint-Auban. Tandis que le site d'Arkema connaît des restructurations très importantes, l'évolution du site de Sanofi est beaucoup plus favorable avec des effectifs stables.

- L'agroalimentaire et la cosmétique

L'industrie agroalimentaire a toujours été présente dans le paysage économique du département et fourni de nombreux emplois. Aujourd'hui, la production est essentiellement orientée vers les produits « biologiques », haut de gamme ou de terroir (ex : Doucet, Manon, Agro novae, Perlamande, CéréAlpes). Des productions plus traditionnelles ont su pérenniser leurs activités grâce à la reconnaissance d'un savoir-faire et d'un terroir de qualité telles l'huile d'olive, l'agneau de Sisteron ou encore le fromage de Banon.

Parallèlement, en s'appuyant sur l'image de la Provence et la valorisation de ses produits agricoles caractéristiques, l'Occitane a ouvert la voie en 1976 au développement du secteur des senteurs, des parfums, des produits d'hygiène et de cosmétique. Symbole du poids économique que prend le secteur de l'industrie agroalimentaire et cosmétique dans le département, Forcalquier accueille l'Université Européenne des Saveurs et des Senteurs. C'est aussi le siège social secondaire du pôle de compétitivité national « Parfums Arômes Senteurs Saveurs » (PASS) qui couvre les activités agricoles dans la production de plantes à parfum et aromatiques et les activités industrielles dans les arômes, la parfumerie, la cosmétique, les colorants, les biocides, l'industrie agro-alimentaire et agro aromatique.

Politique départementale

Les interventions du Département dans le domaine de l'économie et de l'emploi sont gérées en partenariat avec les autres acteurs institutionnels, notamment l'Etat, le Conseil régional, les collectivités locales et les chambres consulaires. Elles concernent : l'aide aux infrastructures d'accueil économique (pour accompagner la création de zones d'activités, d'ateliers relais, d'hôtels d'entreprises, de pépinières), l'aide à la modernisation destinée à soutenir le développement des entreprises artisanales et commerciales, l'impulsion et la coordination d'actions en faveur de l'emploi.

Ce dernier volet représente le cœur du dispositif départemental à travers l'outil Pacte pour l'emploi qui, avec ses 3 programmes successifs (2001-2003, 2006-2008, 2009-2011), fédère l'ensemble des moyens mobilisables sur cette problématique.

Les résultats de la dynamique du Pacte sont significatifs ainsi que le montre le bilan récent du Programme 2006-2008 : 7 941 emplois ont en effet été créés ou consolidés et 2 606 entrées en formation ont été réalisées.

En prenant appui sur ces résultats, un nouveau Pacte pour l'emploi durable 2009-2011 a été élaboré autour de 3 grands objectifs : soutenir le développement d'activités et l'emploi, favoriser l'insertion professionnelle et lutter contre les freins à l'emploi, accompagner les territoires et encourager l'innovation. Parmi les actions nouvelles du Pacte III figure un dispositif destiné à soutenir la filière environnement et énergies renouvelables.

I-2. Agriculture et forêts

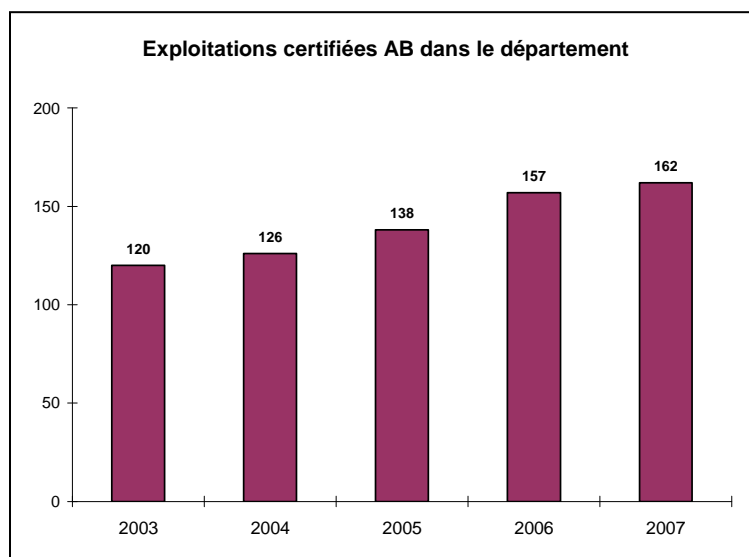
Une agriculture omniprésente et diversifiée

Le département des Alpes de Haute-Provence possède une forte identité rurale. L'agriculture y occupe un tiers de la surface du territoire.

L'agriculture bas-alpine est relativement diversifiée puisque toutes les productions y sont représentées : cultures céréalières, plantes aromatiques à parfum et médicinales, arboriculture, apiculture, viticulture, élevage ovin, caprin et bovin.

Il s'agit d'un secteur d'activité qui a depuis longtemps fait le choix de la qualité et de la traçabilité, avec un fort développement des produits AOC (Appellation d'Origine Contrôlée), IGP (Indication Géographique Protégée), Agriculture Biologique.

L'agriculture biologique connaît un essor important puisque le nombre d'exploitations certifiées AB est passé de 120 en 2003 à 160 en 2007 (soit 10 % des exploitations). En 2008, l'agriculture biologique représentait 8,1% de la surface agricole utile (à comparer à 7,7% au niveau régional), ce qui place le département au 5^{ème} rang national. Cependant, les filières restent insuffisamment structurées pour répondre à la demande actuelle.



L'économie agricole repose sur une gamme de produits réputés, comme l'agneau de Sisteron, la lavande de Haute-Provence, le fromage de Banon, le vin des "Coteaux de Pierrevert". Malgré sa vitalité, elle n'en demeure pas moins fragile en raison d'un climat peu favorable (hivers longs, sécheresses persistantes), de terres souvent difficiles à travailler, et d'un soutien financier jugé insuffisant par les acteurs de la filière.

Le phénomène le plus frappant est sans conteste la diminution drastique et constante du nombre d'exploitations, dont les effectifs ont chuté de 50% entre 1980 et 2000. Le recensement de 2000 faisait état d'environ 3 000 exploitations.

Une ressource forestière abondante et sous-exploitée

La couverture boisée, estimée actuellement à 49% de la surface du département, est en croissance depuis plusieurs décennies.

La forêt privée couvre le tiers de cette surface ; elle est extrêmement morcelée et peu gérée (sur 23 000 propriétaires, 962 possèdent plus de 25 ha).

Les forêts bas-alpines sont relativement diversifiées (chêne pubescent, pin noir, hêtre, mélèzes ...) et le pin sylvestre est l'essence dominante.

La filière bois souffre de certains dysfonctionnements : exploitation malaisée, difficulté de mobilisation de la ressource, diminution du nombre de scieries.

Politique départementale

Le Conseil général met en œuvre depuis plusieurs années une politique de soutien de la filière agricole :

- ☞ Il aide au maintien d'un tissu d'exploitations viable : soutien à l'installation des jeunes agriculteurs ; aide à l'installation d'infrastructures d'hydraulique respectueuses de l'environnement, d'ateliers de transformation des produits à la ferme et d'équipements pastoraux.
- ☞ Il participe à la structuration des filières de qualité : soutien au développement de l'agriculture biologique, développement des AOC et des IGP.
- ☞ Il aide au maintien d'une vie sociale dynamique sur les territoires ruraux : soutien aux structures d'animation et de conseils dans le domaine agricole.

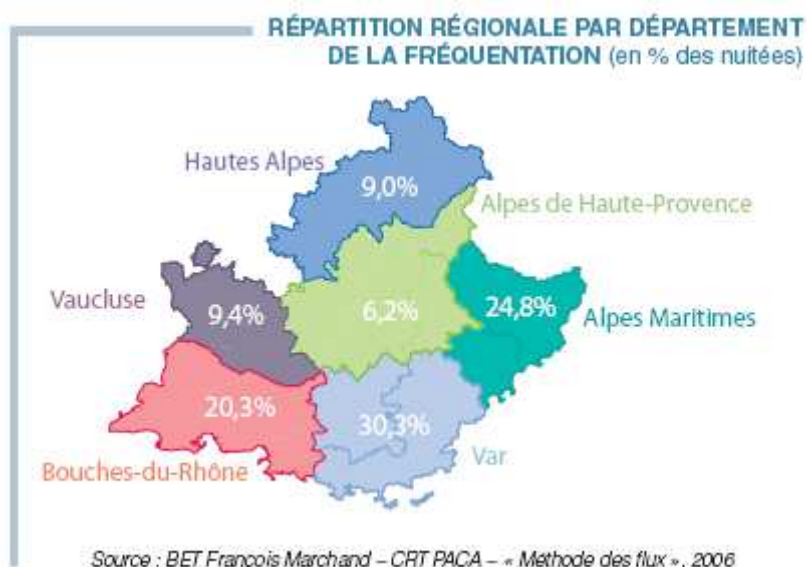
I-3. Tourisme

Une activité de poids pour le département

Le tourisme est une activité économique majeure pour le département des Alpes de Haute-Provence. Plus de 600 millions d'euros sont en effet générés annuellement par l'économie touristique départementale (mais 5,5% seulement du chiffre d'affaires touristique régional).

Les Alpes de Haute-Provence totalisent 83 300 lits touristiques marchands et près de 180 000 lits en résidences secondaires, mais le parc d'hébergement marchand est marqué par le poids considérable des campings.

En 2006, seules 6% des nuitées régionales étaient effectuées dans les Alpes de Haute-Provence, soit 13,7 millions de nuitées, mais plus de la moitié est réalisée en juillet / août, ce qui marque bien le poids de la saison estivale dans la fréquentation touristique départementale.



Politique départementale

La mise en œuvre des orientations touristiques du département repose sur un partenariat étroit entre d'une part le service tourisme du Conseil général, en charge de l'élaboration, du développement et de l'évaluation de la politique touristique départementale, et d'autre part l'Agence de Développement Touristique, organisme d'expertise et de conseil.

La politique départementale en matière de tourisme s'articule autour des volets suivants :

- ✧ mise en œuvre de la politique départementale du tourisme, à travers son Schéma,
- ✧ instruction administrative, technique et financière des dossiers d'aides au développement touristique (hébergement, équipements, animation, promotion),
- ✧ conseil aux porteurs de projets,
- ✧ suivi des politiques contractuelles,
- ✧ gestion du label « Tourisme et Handicap » des hébergements (depuis fin 2007),
- ✧ gestion des syndicats mixtes neige du Val d'Allos (SMVA) et de Pra-loup (SMAP).

Le premier Schéma départemental du tourisme des Alpes de Haute-Provence (2000-2006), démarche partenariale, concertée et multisectorielle, se décline autour de 3 filières prioritaires : un tourisme actif et de pleine nature, un tourisme rural et de caractère, un tourisme de santé, de bien être et de ressourcement.

Ce programme de 26 actions a été évalué en 2007 avant d'engager le suivant.

Le Schéma départemental de développement touristique durable 2007-2013, doté de 23 actions, définit 4 orientations stratégiques majeures : renforcer et adapter la communication touristique et la commercialisation ; rendre l'offre cohérente, différenciée, attractive et accessible ; faire de la compétitivité et de la qualité un état d'esprit auprès des acteurs touristiques ; conforter le tourisme dans son rôle structurant de développement durable des Alpes de Haute-Provence.

II- L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

II-1. Réseau routier

Le rôle central du réseau routier

Le département des Alpes de Haute-Provence est un espace rural et de montagne, avec des contraintes naturelles importantes qui rendent les liaisons difficiles.

Avec le temps, l'étalement de la population s'accroît, la croissance démographique étant plus importante dans les communes rurales que dans les communes urbaines. Ce phénomène s'accompagne d'un fort développement de la motorisation des ménages, de l'allongement des distances de déplacements et de la hausse du trafic routier.

Doté de rares axes routiers d'envergure et d'un réseau secondaire important, le département est accessible essentiellement par la route.



L'absence de liaisons aériennes ou ferroviaires majeures entretient un sentiment d'isolement, compte tenu également de temps de parcours importants vers la gare TGV d'Aix-en-Provence et vers les aéroports de Marseille-Provence et de Nice.

Globalement, le réseau routier est plutôt satisfaisant même s'il connaît des carences locales (comme par exemple le report à l'horizon 2020 de la réalisation de la jonction autoroutière Gap - Grenoble). Il y a par ailleurs des difficultés au niveau des dessertes internes entre les bassins de vie : les voies sont souvent faiblement dimensionnées (donc peu adaptées au trafic des poids lourds) et les temps de parcours sont assez longs, ce qui constitue un frein au développement économique.

En outre, la voirie qu'elle soit départementale, communale ou d'intérêt communautaire, est faiblement dotée en pistes cyclables.

Politique départementale

Le Conseil général assure la construction et l'entretien des routes nationales et départementales. Il aménage, entretient et sécurise un réseau de plus de 2 500 km.

En période hivernale, des conditions climatiques difficiles viennent parfois perturber le trafic sur le réseau départemental. Afin de faciliter les déplacements, le Conseil général met en œuvre d'importants moyens pour garantir la sécurité des usagers. Il propose notamment une information régulière sur l'état du réseau routier, par téléphone ou via son site Internet.

En ce qui concerne l'impact environnemental du réseau routier, la priorité est donnée à l'amélioration du réseau existant afin de limiter la consommation d'espace et les effets des coupures paysagères et biologiques des nouvelles infrastructures.

Par ailleurs, la Direction des routes développe progressivement une approche environnementale : gestion des matériaux, gestion des déchets, préservation d'espèces, intégration paysagère, ..., et des procédés nouveaux sont expérimentés localement (ex : enrobé basse température, réutilisation sur place de matériaux de chaussées).

II-2. Transports

Un service qui gagnerait à être connu

La population bas alpine est âgée et plutôt vieillissante, comparativement à l'ensemble de la région, ce qui accentue ses besoins de transport public. Néanmoins, les transports collectifs autres que scolaires sont encore peu utilisés.

Pourtant, la politique de desserte quasi-systématique des communes a abouti à une excellente couverture du territoire depuis fin 2007 . Ainsi, en considérant les lignes départementales et régionales, 99% de la population dispose d'au moins une ligne de transport public sur sa commune. Pour 88% de la population, il s'agit d'une desserte quotidienne.

Toutefois, l'adaptation des horaires de transports (avec ceux des lignes régionales, des services, commerces, administrations ...), et leur respect par les chauffeurs, restent un sujet difficile à traiter.

La communication constitue également un axe de progrès important car l'information actuelle sur le réseau départemental de transports est jugée difficilement accessible et peu lisible.

Plus globalement, le territoire départemental est encore peu avancé en matière d'intermodalité des transports.

Politique départementale

Le Département gère l'organisation et le financement des transports scolaires (hors périmètre urbain). Il assure chaque jour le transport de plus de 9 300 élèves sur les 17 lignes régulières ou sur l'un des 166 services spécialisés. Il a également la responsabilité du réseau départemental de transports publics non urbains de voyageurs.

En 2005, le Conseil Général a engagé une réflexion visant à dresser un bilan et à déterminer les axes d'une nouvelle politique en matière de transports publics. Après des réunions de concertation menées dans les différents bassins de déplacements, un Schéma départemental des transports a été défini en 2007. Son application s'est traduite dès le 1^{er} septembre 2007 par la mise en place de près de 70 lignes régulières en lieu et place des 25 préexistantes.

Dès la mise en place de ce nouveau réseau, le Conseil général s'est investi dans l'accessibilité du matériel roulant de ses lignes régulières. Ainsi, en septembre 2010, plus de 40% des véhicules devaient être accessibles aux personnes handicapées.

II-3. Urbanisme, architecture et paysage

Un patrimoine riche et des problématiques contrastées

D'après les analyses de l'INSEE, seules 18 communes du département ont vu leur population diminuer entre 1999 et 2006. Ce serait la première fois depuis longtemps que ce phénomène d'accroissement de population se produit en zones très rurales.

Toutefois, la plupart des communes sont confrontées au dépeuplement de leurs centres au profit des périphéries, celles-ci se développant sans qualité particulière, ni souci d'économie d'espace.

Le département offre une grande richesse de territoires, sur le plan des paysages comme des styles architecturaux. Les problématiques urbanistiques n'y sont pas uniformes : on observe un développement territorial à deux vitesses avec une forte pression urbaine dans les vallées de la Durance et de la Bléone, au détriment des autres territoires. Les impacts négatifs sur le paysage et le mitage de l'espace y sont accrus, de même que dans les stations de ski.

Le département n'est pas doté d'une structure de Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). Quelques dispositifs de conseil existent² mais ils ne couvrent pas l'ensemble du territoire départemental.

En 2006-2007, une étude relative à la qualité architecturale et paysagère dans les Alpes de Haute-Provence a révélé une situation contrastée selon les zones géographiques mais qui tend globalement vers une banalisation du territoire et une prise en compte insuffisante :

- ↳ de l'architecture : inégalité territoriale des élus et particuliers en matière de conseil, architecture souvent appauvrie (notamment en maisons individuelles), peu de démarches d'aménagement d'entrée de ville ;
- ↳ de l'urbanisme : documents d'urbanisme souvent anciens et inadaptés pour gérer la pression foncière, compétence aménagement du territoire peu assumée au niveau intercommunal, étalement urbain ;
- ↳ des paysages : pression constante sur les paysages agricoles, évolution jugée négative en val de Durance, volet paysager inexistant dans les permis de construire.

Par ailleurs, l'espace disponible en zones industrielles et artisanales est en général assez réduit et peu connu.

² SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), DDEA, PNR du Luberon, Communauté de Communes du Moyen Verdon

Politique départementale

Au sein du Conseil général, un service « expert » intervient dans le domaine de l'urbanisme. En sa qualité de personne publique associée, le Département s'implique auprès des communes dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme et dans la protection du domaine public départemental.

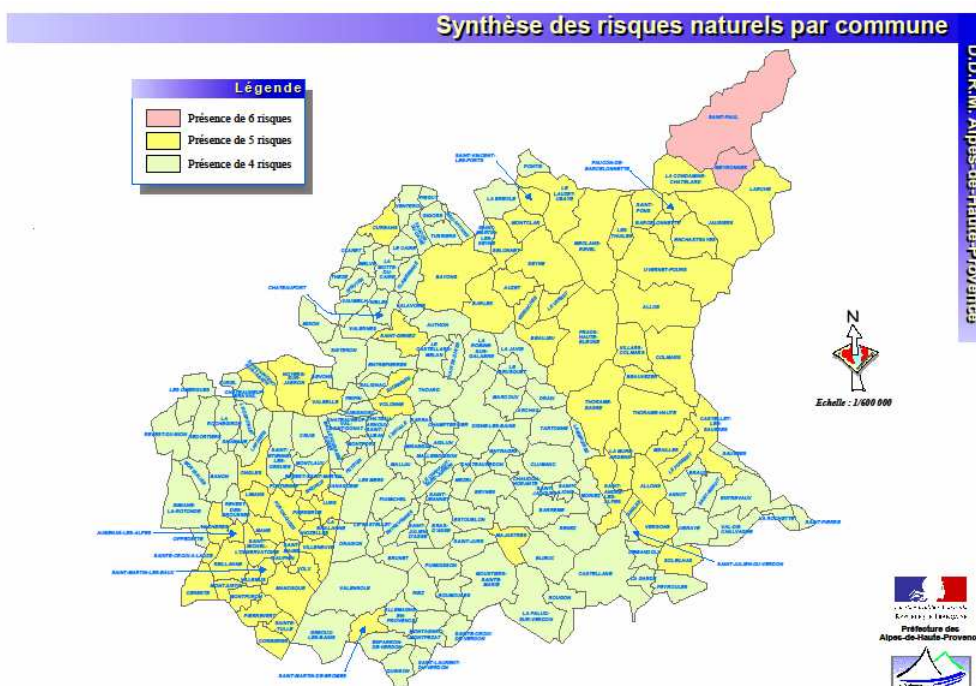
En 2002, il a réalisé un Atlas des paysages, véritable outil d'aide à la décision, en particulier pour les maires dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Ce document fournit une vision générale mais également un cadre de réflexion local à travers les 47 entités paysagères recensées. Il apporte des éléments de connaissance et de compréhension des paysages et des enjeux associés (urbanisme, architecture, agriculture, gestion des forêts ...), et ébauche des pistes d'actions pour les sauvegarder.

II-4. Prévention des risques

Risques naturels

Les risques naturels touchent l'ensemble des communes du département. La plupart d'entre elles sont concernées par plusieurs types de risques, notamment :

- ☞ Le risque d'inondation : il s'agit en particulier des bassins versants de la Durance, de l'Ubaye, du Var, du Verdon, ainsi que des principales rivières à « fond mobile » (Asse, Bléone, Sasse, Largue) ;
- ☞ Le risque de mouvement de terrains : le risque fort se situe notamment en haute Ubaye et en haute Bléone ;
- ☞ Le risque sismique : les secteurs les plus sensibles sont les vallées de la Durance (au sud de Château-Arnoux) et du Var ;
- ☞ Le risque incendie : les communes à aléa fort ou très fort sont situées dans le quart sud-est du département ;
- ☞ Le risque avalanche : il concerne 42 communes, pour la plupart situées en zone de haute montagne (Ubaye, Haut-Verdon).



Risques technologiques

Les risques technologiques ne concernent qu'une partie du territoire départemental. Ils sont majoritairement situés en val de Durance :

- ✦ Le risque industriel est présent dans 14 communes avoisinant les 5 grandes installations industrielles du département (Sanofi et Butagaz à Sisteron, Arkema à Château Arnoux - Saint Auban, Géométhane et Géosel à Manosque) et le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Cadarache.
- ✦ Le risque de transport de matières dangereuses concerne plus particulièrement les communes traversées par les canalisations d'hydrocarbures, de gaz naturel et d'éthylène.
- ✦ Le risque de rupture de barrage est présent à proximité des 21 grands ouvrages hydrauliques du département et concerne 52 communes.
- ✦ Le risque nucléaire est engendré par la présence, à proximité du département, de l'usine d'enrichissement d'uranium de Tricastin (26) et du CEA de Cadarache (83).

Politique départementale

Les services de l'Etat sont notamment chargés de la réalisation du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), dont la 3^{ème} édition a été diffusée en juillet 2005. Ils élaborent également les Plans de Prévention des Risques (PPR). Fin 2007, 52 PPR avaient été approuvés parmi les 57 PPR prescrits.

En ce qui concerne la protection de la forêt, la préfecture a élaboré en février 2007 un Plan Départemental de Protection de la Forêt contre l'Incendie (PDFCI). Ce document identifie 17 massifs forestiers et prévoit la réalisation d'une étude par massif mettant en évidence l'évolution des peuplements forestiers et les besoins en défense contre l'incendie. Fin 2007, 2 études de massifs étaient en cours.

Les communes bas-alpines ont quant à elles l'obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), dans la mesure où elles sont toutes exposées au risque sismique. Peu de communes ont toutefois engagé cette démarche.

Pour sa part, le Conseil général met en œuvre des obligations réglementaires de débroussaillage le long de la voirie départementale en concertation avec les services de l'ONF. Il mène par ailleurs, depuis 1995, une politique de restauration et d'entretien de rivières qui vise d'une part l'amélioration des cours d'eau et la valorisation des milieux aquatiques, et d'autre part la protection des personnes et des biens contre les inondations.

II-6. Haut débit

Le Département intervient pour favoriser le développement et l'implantation des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur son territoire (Internet haut débit et très haut débit, téléphonie mobile, télévision numérique terrestre).

Un soutien technique et financier est proposé depuis plusieurs années en vue d'atteindre une couverture de 100% des centres-villages en ADSL. Ainsi, près de 96% des lignes téléphoniques des Alpes de Haute-Provence sont actuellement éligibles à l'ADSL.

Pour rendre Internet accessible à tous, l'Assemblée départementale a voté en juin 2009 un nouveau dispositif permettant aux personnes non éligibles à l'ADSL d'obtenir une aide pour installer une parabole.

III- LA QUALITE DE VIE

III-1. Social

Situation

Conditions de vie

Les données sociales des Alpes de Haute-Provence témoignent des conditions de vie particulièrement difficiles de nombreux bas-alpins et montrent en même temps que le département résiste encore assez bien au phénomène de précarité économique et sociale qui se développe partout en France et dans le monde.

Par exemple à Manosque en 2008, 374 familles ont eu recours aux « restos du cœur » et en 2009 une épicerie solidaire a été ouverte pour répondre aux besoins alimentaires des plus démunis.

En janvier 2007 dans le département, 6% des plus de 65 ans percevaient l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse mais ce pourcentage est inférieur à celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,5%) et de la moyenne nationale (8,2%).

Une population vieillissante

Un tiers des ménages du département ne compte qu'une seule personne, pour des raisons qui tiennent partiellement à la baisse de la natalité et à l'augmentation du nombre de divorces, mais surtout au vieillissement de la population.

En 2006, selon l'INSEE plus du quart de la population (26,7%) était âgé de plus de 60 ans et les plus de 75 ans représentaient 10% de la population départementale. L'indice de vieillissement du département (87,7%) est particulièrement élevé et augmente plus vite qu'au niveau national.

L'insertion

Après avoir connu depuis 2006 une baisse significative des publics relevant du RMI, le département enregistre depuis fin 2008 une hausse qui s'explique principalement par la répercussion des phénomènes de crise économique sur les minima sociaux.

Ainsi, fin 2008 le département comptait 2 351 allocataires du RMI (soit 1,54% de la population), pourcentage inférieur aux données régionales et nationales (1,77%).

S'il n'existe pas de tension maximale concernant le volume des publics RMI/rSa dans les Alpes de Haute-Provence, on peut constater parallèlement une présence durable dans le dispositif d'une partie des publics (20% de personnes sont au RMI depuis plus de 5 ans). Cette précarité des situations rencontrées se traduit également par la hausse des aides de première nécessité accordées ces dernières années (+ 67% entre 2006 et 2007).

Les difficultés majeures d'insertion de ce public sont des problèmes de santé souvent lourds, un manque de mobilité, une désocialisation, un manque de qualification professionnelle. Il convient d'évoquer également les problèmes pour se loger convenablement dans un département où le parc de logement est vétuste.

Ces données doivent être mises en lien avec d'autres facteurs, inhérents soit au territoire, soit aux évolutions sociétales actuelles tels que : les difficultés de déplacement (dans un département rural et très étendu), le manque de lien entre le secteur de l'insertion et le secteur de l'économie, le renforcement des exigences en matière d'emploi notamment du secteur marchand.

Ces données sont liées également aux limites même du dispositif d'insertion : difficultés à financer des formations pour les bénéficiaires du RMI, manque d'actions de socialisation et d'activités occupationnelles pour les publics marginalisés, manque de réponses en terme de mobilité, insuffisance de l'accompagnement à l'emploi et du tutorat en entreprises.

Politique départementale

Depuis 1982, l'action sociale est une des compétences principales des départements dont il est le chef de file depuis l'acte 2 de la décentralisation et la loi du 13 août 2004.

En conséquence, l'action sociale est le premier poste budgétaire du Conseil général avec 49,7 M€ en 2010, soit près d'un quart du budget total.

Les domaines couverts relèvent donc des compétences obligatoires du Département mais certaines compétences facultatives peuvent être et ont été exercées par convention. Les missions sociales sont assurées par 3 services de la DSD : le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, le service Vieillesse et Handicap, le service Insertion. Cinq services territoriaux correspondant aux grands bassins de vie des Alpes de Haute-Provence sont également en place dans le but de rapprocher des usagers l'offre de service social du Département.

Les interventions du Conseil général dans le domaine social sont définies d'une part dans le Schéma départemental de l'organisation sociale et médico-sociale et d'autre part dans le Programme Départemental d'insertion (PDI).

Le Schéma départemental de l'organisation sociale et médico-sociale comprend 3 volets.

Le schéma départemental en faveur des personnes handicapée (2006-2010), élaboré conjointement avec la DDASS, a pour ambition de permettre aux personnes concernées de choisir leur projet et leur mode de vie.

Il comprend 4 axes : donner leur place aux personnes handicapées dans la cité, comme à tout autre citoyen et favoriser notamment les parcours professionnels ; encourager et soutenir l'autonomie des personnes qui le souhaitent et de leur famille ; diversifier les réponses en matière d'accueil, notamment pour l'accueil de jour ou temporaire ; favoriser la poursuite de la concertation en lien avec la mise en œuvre et l'évaluation du schéma.

Le schéma départemental en faveur des personnes âgées (2008-2012) définit un programme d'actions autour des orientations stratégiques suivantes : favoriser l'autonomie des personnes âgées ; donner le choix de leur mode de vie ; structurer l'aide à domicile ; apporter des réponses nouvelles notamment pour les personnes atteintes de maladies de type Alzheimer.

Le schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille (2009-2013), schéma conjoint Conseil général - Protection Judiciaire de la Jeunesse, se décline à partir des orientations suivantes : développement de la prévention ; développement et organisation de l'action éducative départementale ; renforcer les Signalements, l'accueil, l'évaluation et l'orientation , diversifier et répartir les modes d'accueils éducatifs ; gérer les autres dispositifs (tutelle aux prestations sociales et aide budgétaire, mineurs délinquants...).

Le Programme Départemental d'Insertion de l'année 2009 marque une évolution avec la mise en place du revenu de Solidarité active (rSa). Il comporte 37 actions, résultats d'un appel à projets autour de 3 grands objectifs : favoriser le retour à l'emploi durable ; renforcer l'accompagnement individuel des personnes en insertion ; soutenir les actions permettant de lever les freins connexes à l'insertion (aides individuelles, mobilité, garde d'enfants, etc.).

Le Conseil général intervient par ailleurs depuis plusieurs années pour favoriser le développement de l'offre de logements sociaux, pour répondre au besoin croissant des populations. Les critères mis en place (soutien des projets en centres anciens, en « greffes urbaines » et en zones de renouvellement urbain) participent à la prévention de l'étalement urbain.

III-2. Santé

Situation

La démographie médicale des Alpes de Haute-Provence

Avec, en janvier 2007, 290 médecins généralistes (dont 200 médecins libéraux) et 191 médecins spécialistes (dont 97 médecins libéraux), les Alpes de Haute-Provence sont le département de PACA où la densité de médecins est la plus faible. Cette faiblesse concerne essentiellement les spécialistes avec 2 spécialités nettement à découvert : les psychiatres et les pédiatres.

En outre, cette population médicale est vieillissante : 46,4% des spécialistes sont âgés de plus de 55 ans alors que les moyennes régionale et nationale sont de 37,7% !

Ainsi, le remplacement de ces spécialistes est un réel défi qui s'ajoute au remplacement nécessaire des médecins généralistes ruraux. Le nombre de médecins partant à la retraite dans les prochaines années est en effet important dans notre département.

De plus, les données départementales masquent une très grande disparité entre les territoires. Quatre cantons en 2007 n'avaient pas de médecin généraliste, six n'en avaient qu'un. Sept zones dites « fragiles » ont par conséquent été identifiées dès 2005 par la Mission Régionale de Santé (MRS) dans le département.

Parallèlement, les besoins médicaux augmentent : vieillissement de la population, diminution de la durée d'hospitalisation, médicalisation de certaines prises en charge. Le besoin en psychiatres, en gériatres et nécessairement en géronto-psychiatres revêt une acuité inquiétante. En outre, le besoin de prise en charge adaptée des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles psychiques apparentés s'accroît.

L'équipement de santé

Le département compte deux centres hospitaliers et une unité hospitalière appartenant au Centre Hospitalier Inter-Communal des Alpes du Sud dont le siège est à Gap (05). Il est également doté de 10 hôpitaux locaux, de 2 établissements de soins de courte durée, et de 4 centres de soins de suite et de réadaptation dans le secteur privé.

Au regard des autres départements de la région et du taux d'équipement national en hospitalisation complète, le département est faiblement doté en lits de médecine et de chirurgie. Cette situation est comparable pour les places d'hospitalisation de jour et de chirurgie ambulatoire.

En résumé, des incertitudes pèsent sur le maintien dans le département d'une offre de santé suffisante et de qualité, avec un risque de fermetures de services ne répondant pas aux critères d'allocation de ressources et de répartition définis par la nouvelle loi HPST.

Politique départementale

Le Code de la Santé publique confie au Département le soin d'organiser les activités de planification et d'éducation familiales. Dans le cadre d'une convention départementale avec l'Etat et l'assurance maladie, les activités du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) sont complétées par des actions de dépistage VIH/Sida, des hépatites et des infections sexuellement transmissibles dans le cadre des Centres d'Information et de Dépistage Anonyme et Gratuit (CIDAG). Les missions relevant du domaine de santé sont encadrées par 2 autres services experts de la DSD (Santé Publique/PMI et Planification familiale).

III-3. Education

Situation

En 2008, le département comptabilise 173 établissements publics du premier degré, 33 établissements du second degré (dont 21 collèges, 11 lycées et 1 EREA), ainsi qu'un établissement d'enseignement supérieur.

Les collèges sont à taille humaine (de 797 élèves au collège Gassendi à Digne à 113 élèves à la Motte du Caire), ce qui permet d'assurer un bon maillage départemental.

L'enseignement professionnel comptabilise 3 établissements : 2 lycées publics (1 lycée agricole et 1 lycée hôtelier), et 1 lycée privé.

Ouvert en 2007 en accompagnement du projet ITER, l'école internationale de Manosque est prévue pour accueillir à terme 1 000 élèves de la maternelle au lycée.

A la rentrée 2008, le département comptabilisait 15 102 élèves dans le premier degré et 12 795 élèves dans le second degré (dont 7 500 dans les collèges), soit une légère baisse des effectifs par rapport à la rentrée 2007.

La géographie du département (étendue du territoire, éparpillement démographique, enclavement et configuration montagneuse) génère de grosses difficultés de déplacements scolaires. Le temps passé dans les transports impacte fortement le confort de vie de nombreux enfants en réduisant leur temps de repos.

Les principales évolutions pédagogiques et éducatives et les priorités de la rentrée 2009

Les enseignements pratiqués dans les Alpes de Haute-Provence à la rentrée de 2009 se sont inscrits dans les orientations pédagogiques propres à l'académie d'Aix-Marseille : développement de l'accès aux technologies numériques, promotion de l'égalité des chances, valorisation des cursus techniques, lutte contre la violence et l'absentéisme, prévention de la santé, éducation au développement durable, ouverture de l'école sur son environnement.

Politique départementale

La mission principale du service Education - Collèges est d'être l'interlocuteur des collèges pour les compétences obligatoires qui, depuis 1986, font du Département la collectivité de rattachement de ces établissements. C'est notamment ce service qui a en charge la préparation et le suivi du versement des dotations de fonctionnement des collèges. Il contribue également, avec la direction des ressources humaines et le service de la restauration scolaire, au suivi des équipes affectées dans les collèges.

L'organisation des transports scolaires nécessite pour le Département une logistique très lourde à gérer et très coûteuse pour l'entretien des routes et le transport des élèves.

Le Conseil général des jeunes

Le Conseil général des jeunes est une école de la citoyenneté destinée à sensibiliser les jeunes à la démocratie et à améliorer la vie des collégiens. Ensemble, les collégiens travaillent pour proposer et réaliser des projets, selon le même principe que les Conseillers généraux adultes de l'Assemblée départementale.

Depuis la création du Conseil général des jeunes, une multitude de projets ont vu le jour dans les Alpes de Haute-Provence comme l'organisation d'une journée de sensibilisation aux gestes qui sauvent et aux premiers secours, le lancement d'une campagne d'information pour promouvoir l'équilibre alimentaire, un journal « 100% collégiens », un quizz sport/environnement, etc.

III-4. Culture

Une offre culturelle diversifiée

Les Alpes de Haute-Provence ont hérité d'un patrimoine archéologique, architectural et artistique d'une grande richesse qui participe à la qualité du cadre de vie et à l'attrait touristique du département.

Les actions menées dans le domaine culturel et artistique contribuent au maintien et au développement des emplois, ainsi qu'à la vitalité du tissu associatif, participant à la qualité de vie et à l'épanouissement des habitants ainsi qu'à l'attractivité du département. Ces actions sont également facteur de lien social et induisent des retombées économiques non négligeables.

Le territoire se caractérise par un réseau d'acteurs dense et diversifié et par des manifestations artistiques de qualité. Néanmoins, les lieux d'accueil culturels (expositions, salles de spectacle ou de théâtre) restent en nombre insuffisant, de même que les sponsors.

Politique départementale

Le patrimoine bâti des Alpes de Haute-Provence fait l'objet de démarches d'inventaires. Il s'agit d'une part de l'inventaire réalisé par le SDAP concernant le petit patrimoine bâti non protégé, et d'autre part du recensement du patrimoine mobilier opéré par le Service Régional de l'Inventaire (SRI) sur le Pays A3V.

Sur le plan culturel, le Conseil général mène une politique active et constitue de ce fait un partenaire privilégié des acteurs locaux, grâce à plusieurs vecteurs :

- ✦ Les lieux culturels : Archives départementales, Médiathèque départementale, Centre d'astronomie de Saint-Michel-l'Observatoire, Musée de préhistoire des gorges du Verdon, Prieuré de Salagon et Musée départemental d'art religieux (propriétés du Département), mais également le Conservatoire départemental Olivier Messiaen et le Théâtre Durance qui sont soutenus par le Conseil général.
- ✦ Le soutien financier des opérations de protection et de valorisation du patrimoine culturel : restauration des monuments historiques et du patrimoine non protégé, sauvegarde du patrimoine mobilier, travaux de restauration des « villages et cités de caractère ».
- ✦ La programmation culturelle mise en oeuvre tout au long de l'année par le service développement culturel, en régie directe ou sur appel à projets (ex : printemps des poètes, art de mai, automne culturel, fête de la science ...).
- ✦ Le soutien aux manifestations culturelles et artistiques et aux équipements culturels (musée, salle de spectacle, théâtre, cinéma, bibliothèques ...). Le Département propose en outre un appui technique et logistique pour faciliter et professionnaliser les actions culturelles.

Par ailleurs, le Conseil général est également en charge de l'élaboration du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques. Il s'agit d'organiser l'offre d'enseignements en matière de musique, théâtre et danse dans le but d'améliorer l'offre de formation et d'en garantir l'accès au plus grand nombre.

III-5. Sports et loisirs

Un département hautement sportif

Les Alpes de Haute-Provence sont un territoire très dynamique dans le domaine des sports et loisirs (notamment les activités de pleine nature), comme le confirment ces chiffres :

- ✎ 500 clubs, 48 fédérations et plus de 45 000 sportifs licenciés,
- ✎ plus de 5 000 km de sentiers balisés pour la randonnée et 105 itinéraires VTT (Cf. annexe n° 1 et 2).
- ✎ 63 sites d'escalade,
- ✎ 9 stations de ski et 6 sites de ski nordique.

Politique départementale

En lien avec les acteurs du milieu sportif, le Conseil général mène une politique active dans ce domaine :

- ✎ il soutient les comités sportifs départementaux à travers des conventions d'objectifs ;
- ✎ dans les collèges, il soutient les sections sportives en mettant à disposition des éducateurs spécialisés (13 sections sportives réparties dans 9 collèges, soit 400 élèves engagés) ;
- ✎ il favorise le sport de haut niveau par l'aide aux sportifs de haut niveau et aux « espoirs », l'aide aux clubs sportifs dont les licenciés ont obtenu d'excellents résultats, et l'aide aux clubs « phares ».

Par ailleurs, le développement des sports de nature est devenu une compétence obligatoire du Département. Il s'agit de mettre en place une Commission et un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI-PDESI).

Principaux objectifs : maîtriser le développement des activités de pleine nature, planifier et coordonner les aménagements et mesures de protection associés, pérenniser et sécuriser les lieux de pratique.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est également une compétence obligatoire du Département. Le PDIPR consiste à mettre en place un réseau de sentiers aménagés et ouverts au public, pour les diverses pratiques de randonnée non motorisée (pédestre, équestre, VTT), et à réaliser les travaux d'entretien et de réhabilitation des sentiers inscrits au Plan.

Les travaux d'entretien des itinéraires de randonnée sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou par l'ONF, le Conseil général cofinçant chacune de ces opérations. Certains travaux (complexes, sécuritaires ou de débroussaillage) sont toutefois réalisés par le Département. Le service environnement assure en outre une mission d'assistance technique auprès des collectivités.

Fin 2007, le PDIPR des Alpes de Haute-Provence se caractérisait par :

- ✎ un réseau de chemins et sentiers couvrant 167 des 200 communes du département,
- ✎ 5 325 km de linéaire de sentiers balisés dont 515 km d'itinéraires VTT et 360 km d'itinéraires équestres,
- ✎ 470 itinéraires de Promenade et Randonnée (PR),
- ✎ 13 itinéraires Grande Randonnée (GR) et GR de Pays (GRP).

IV- LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

IV-1. *Espaces naturels et biodiversité*

Un patrimoine naturel relativement bien préservé

Le département des Alpes de Haute-Provence présente une richesse écologique et géologique exceptionnelle compte tenu de sa situation géographique entre Provence et Alpes.

Avec plus de 2 800 espèces de plantes, le département est le second français en nombre d'espèces. Sa faune remarquable se caractérise par certaines espèces emblématiques comme la vipère d'Orsini, l'Outarde canepetière, le papillon Proserpine, ou encore les vautours fauves du Verdon réintroduits récemment. A noter que les papillons forment un cortège remarquable, voire unique au niveau national.

Cette grande richesse transparait au travers du nombre important de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). En effet, le département est inventorié sur 54% de sa superficie en ZNIEFF, ce qui le place au 1^{er} rang régional (Cf. annexe n° 3).

Le département abrite également la Réserve naturelle géologique de Haute-Provence, plus grande réserve d'Europe, qui protège un territoire de 2 200 km².

Les outils de gestion des espaces naturels (Natura 2000, parcs naturels régionaux,...) (Cf. annexe n° 4) et de protection (arrêtés de biotope, réserves ...) couvrent une large partie du territoire (Cf. annexe n° 5).

Les Alpes de Haute-Provence doivent cependant faire face à une problématique de fermeture des milieux (abandon de terres agricoles, non gestion de terrains abandonnés) qui pourrait nuire à sa biodiversité.

Politique départementale

Dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Conseil général a décidé de mettre en place un réseau d'ENS pour gérer, protéger et aménager en vue de l'accueil du public les sites les plus remarquables. Pour cela, deux outils ont été élaborés : l'Atlas et le Schéma directeur des ENS.

L'Atlas des ENS recense les espaces considérés comme les plus fragiles et les plus menacés. Il est constitué de 118 sites, dont 34 prioritaires, répartis sur 119 communes.

Dans la suite logique de l'Atlas, un Schéma directeur a été élaboré en 2008 afin de fixer les priorités d'intervention du Département d'ici 5 à 7 ans en terme de gestion, de valorisation, voire d'acquisition d'espaces naturels (en propre ou en appui aux collectivités).

Un atlas des zones humides est en cours de réalisation par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Certains zones humides sont, en raison de la richesse particulière de ces biotopes, font partie du Schéma directeur des ENS, par exemple le lac de Mison, le lac du col bas, le lac de St Léger, les Eaux Tortes.

IV-2. *Gestion de l'eau et des milieux aquatiques*

A/ Cours d'eau et milieux aquatiques

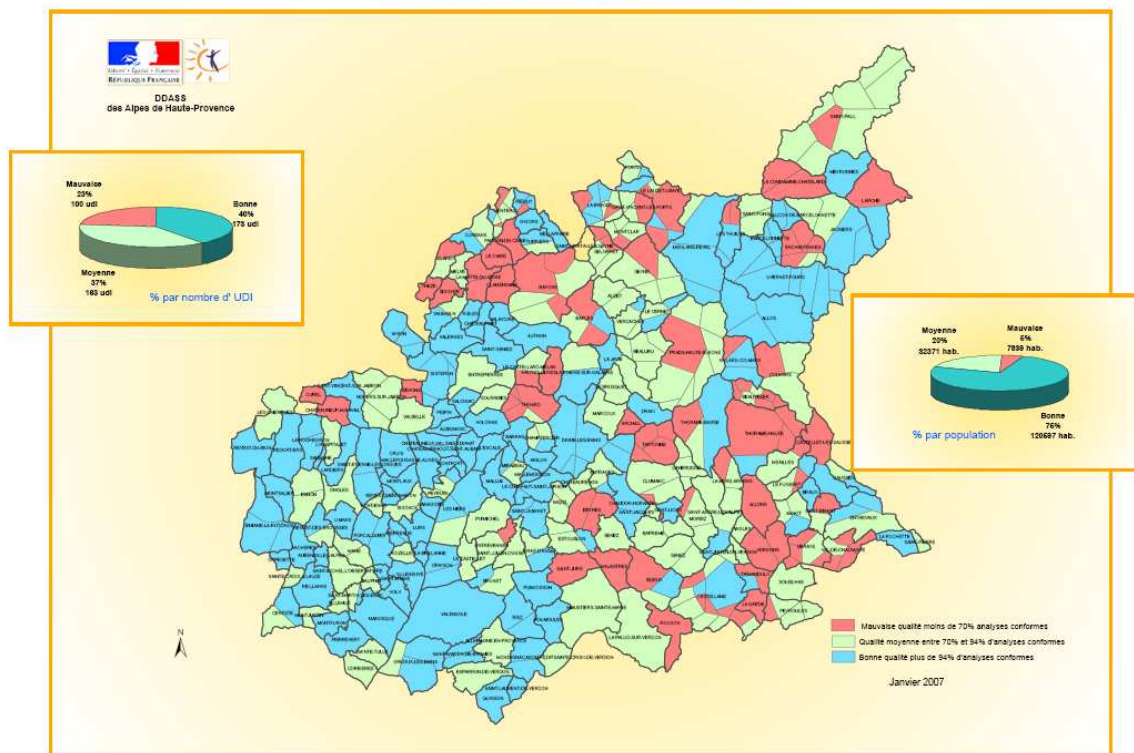
Un patrimoine hydrographique très riche

Avec plus de 2 000 km de cours d'eau (Cf. annexe n° 6), 150 lacs et 10 grands lacs artificiels ou naturels (ex : Serre-Ponçon, Sainte-Croix, Castillon), le département constitue pour partie le « château d'eau de la Provence ». Stratégiques au niveau régionale, ces ressources favorisent également le maintien de certaines activités

économiques dans les Alpes de Haute-Provence : thermalisme, tourisme, eau minérale.

En ce qui concerne la qualité des eaux de baignade, le département, après avoir connu des années difficiles (milieu des années 80, période 90-92), semble aujourd'hui pouvoir garantir un taux de conformité maximal dans ce domaine.

Qualité bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine.
Alpes de Haute-Provence - Années 2004 - 2005 - 2006.



De façon globale, les affluents des grandes rivières (Durance, Bléone, Verdon et Ubaye) sont peu ou pas altérés sur le plan de la qualité physico-chimique. De la même manière, l'analyse de la composition faunistique des rivières met en évidence la bonne qualité des cours d'eau du département, excepté au niveau de quelques « points noirs » situés en aval de certaines communes.

Les impacts des ouvrages d'assainissement demeurent très localisés mais occasionnent parfois des dégradations plus importantes dans des circonstances particulières (étiages, rejets directs en périodes pluvieuses).

Politique départementale

Le Conseil général met en œuvre depuis 1995 une politique de restauration et d'entretien des cours d'eau, à la suite d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général. L'objectif est de protéger les personnes et les biens contre les inondations, d'améliorer les écoulements des cours d'eau, de préserver et valoriser les milieux aquatiques.

Depuis le début de cette politique, les travaux ont permis la restauration et l'entretien de 120 à 150 km de cours d'eau par an.

Le Département finance également des travaux d'aménagement auprès des communes. En revanche, il offre pour le moment peu d'aides techniques aux collectivités.

Dans le cadre de la Charte départementale pour l'environnement, un réseau étendu de mesure de la qualité des eaux a été mis en place afin d'améliorer la connaissance de la qualité des eaux superficielles du département. Ce suivi a été complété à partir de 2006 par des campagnes de mesures en matière de pesticides.

B/ Eau potable

Une ressource en eau de qualité

Dans les Alpes de Haute-Provence, les ressources en eau proviennent en grande partie de sources souterraines et de puits ou forages, et plus rarement de captages superficiels.

Les communes disposent en général de leur propre ressource en eau. Seules 10% d'entre elles ont recours à des interconnexions et l'intercommunalité.

Le mode de gestion de l'alimentation en eau est caractérisé par une prépondérance de la régie directe communale. Les communes importantes sont quant à elles souvent organisées en affermage.

Depuis quelques années, certaines communes du département connaissent des situations de pénurie en eau. Outre le réchauffement climatique, ces pénuries sont liées à deux principaux phénomènes : la dégradation des ouvrages hydrauliques, la faible profondeur de certains captages (aquifère superficiel).

On recense environ 550 captages d'eau potable en activité mais le département connaît malheureusement un retard important dans la mise en place des périmètres de protection, 200 captages étant régularisés (données 2010).

D'une manière générale, la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est de bonne voire très bonne qualité physico-chimique. Il existe en revanche des problèmes d'ordre bactériologique qui peuvent avoir plusieurs origines : absence de périmètres de protection de certains captages, état dégradé des ouvrages de captage ou de stockage, absence ou inadéquation du traitement des eaux avant distribution. Par ailleurs, on note depuis quelques années une pollution d'origine agricole, sur le plateau de Valensole et le versant sud de la montagne de Lure, liée à la culture des lavandes.

Politique départementale

De 2005 à 2008, le Département mettait à disposition des communes un Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE). La loi sur l'eau et les milieux aquatiques ayant réformé ce type de service, le Département a donc redéfini sa politique dans ce domaine.

Soucieux de garantir la bonne utilisation des fonds publics, les SAT proposent aujourd'hui prioritairement un appui aux financeurs pour vérifier la conformité des projets avec une politique globale dans le domaine de l'eau, et la conformité des réalisations avec les projets financés.

IV-3. Energies

Des potentialités énergétiques en développement

Le département des Alpes de Haute-Provence est un territoire à fort potentiel en matière d'énergies renouvelables.

Dans le domaine hydroélectrique, le département comporte une vingtaine de centrales, générant environ 38% de la production d'électricité de la région PACA, et 3 grands barrages : Serre-Ponçon, Castillon, Sainte-Croix.

Les conditions d'ensoleillement sont bonnes et de nombreux projets de centrales photovoltaïques sont en cours de développement sur le département (70 fin 2009).

L'énergie solaire thermique s'est également développée de façon satisfaisante avec 1 232 systèmes (chauffe-eau/chauffage) installés depuis 2004 représentant 6 252 m² de panneaux solaires.

En revanche, le département ne compte aucun site éolien à ce jour.

Le bois-énergie constitue quant à lui une source d'énergie potentielle importante puisque les forêts couvrent 49% du territoire. Cette ressource est cependant insuffisamment exploitée, en raison notamment d'un développement relativement lent de la filière bois-énergie .

Globalement, les énergies nouvelles restent difficile d'accès et ce pour différentes raisons, en particulier les coûts d'investissement élevés, le nombre insuffisant d'entreprises spécialisées et de formations professionnelles locales.

Politique départementale

Dans le domaine de l'énergie, une politique active a été engagée par le Conseil général dès 2003 dans le cadre de la Charte départementale pour l'environnement.

Il s'agit en premier lieu de favoriser le développement des énergies renouvelables :

- ✦ Concernant le solaire thermique, le Département apporte une aide financière aux particuliers pour la mise en place de chauffe-eau et de chauffage solaires.
- ✦ Des aides sont également apportées aux collectivités, entreprises, bailleurs sociaux et aux particuliers pour la mise en place d'installations de chauffage fonctionnant au bois.
- ✦ Dans le domaine de l'énergie photovoltaïque, l'Etat, l'Association des Maires et le Conseil général ont engagé une réflexion commune afin de promouvoir cette énergie dans le respect des grands enjeux agricole, paysager, architectural et environnemental du département. Un outil d'aide à la décision a été élaboré en 2008 pour les collectivités et les porteurs de projets. Il rappelle la législation actuelle et établit des critères d'appréciation des projets par les partenaires publics. Un guichet unique a également été mis en place pour faciliter l'accueil des porteurs de projets.

La politique du Conseil général vise également à réduire les consommations d'énergie et la pollution lumineuse liées à l'éclairage public. Ainsi, le Département ne finance désormais que les points lumineux « économiques » en énergie et propose également des aides aux communes sur les équipements permettant d'optimiser l'intensité lumineuse.

IV-5. Qualité de l'air

Une qualité de l'air globalement satisfaisante

Le département possède une sensibilité particulière à la qualité de l'air en raison notamment du nombre important de zones et d'espèces protégées qu'il comporte.

Un dispositif de surveillance de la qualité de l'air a été mis en place à partir de 2001, par l'intermédiaire notamment de 2 stations permanentes de surveillance implantées à Manosque et à Château Arnoux.

D'un point de vue général, le territoire départemental reste faiblement émetteur en polluants au regard de la région : il participe à 1,35% des émissions de dioxyde de soufre, à 2,5% des émissions de particules en suspension, à 3% des émissions de CO₂ et à 5,4% des émissions d'oxydes d'azote. Il est parfois touché par des masses d'air pollué (à l'ozone notamment) en provenance des agglomérations du littoral, en particulier l'été.

En terme de nuisances sonores, un arrêté préfectoral a classé la RN 85 parmi les voies bruyantes du département.

Politique départementale

Le Conseil général ne dispose pas de compétences dans le domaine de la qualité de l'air. Sur quasiment l'ensemble du territoire régional, le suivi de la qualité de l'air est réalisé par l'organisme Atmo-PACA.

Au niveau de la Préfecture de Région, un arrêté inter préfectoral existe relatif à la

procédure d'information et d'alerte du public et à la mise en oeuvre progressive de mesures d'urgence en cas de pointe de pollution atmosphérique à l'ozone en région Provence Alpes Côte d'Azur.

IV-4. Gestion des déchets

Des efforts sont encore nécessaires ...

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), dont l'élaboration est de la compétence des Conseils généraux, est l'outil qui permet de coordonner et de mettre en cohérence la gestion des déchets ménagers à l'échelle du territoire départemental.

Le traitement des ordures ménagères est assuré par le Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SYDEVOM de Haute-Provence) pour 167 des 200 communes du département.

La gestion des déchets ménagers est encore perfectible mais elle connaît une évolution rapide, en particulier depuis l'ouverture en 2007 du centre de stockage de Valensole.

Les installations de traitement se développent progressivement (1 installation de stockage de déchets non dangereux en activité et 1 en projet, 2 centres de compostage de déchets verts, 1 centre de tri) mais les capacités sont encore insuffisantes pour traiter et valoriser la totalité des déchets ménagers sur le département.

Le diagnostic mené en 2007/2008 dans le cadre de la révision du PDEDMA a montré que l'ensemble des communes du département ont mis en place une collecte sélective des déchets et que les 30 déchèteries permettent une couverture suffisante du territoire (Cf. annexe n°7).

Cette étude fait en revanche apparaître des faiblesses, en particulier une forte production de déchets non valorisés par habitant (plus de 450 kg par an, pour une moyenne nationale proche de 360 kg) (Cf. annexe n°8), des distances importantes de transports, un taux relativement faible de valorisation (29%), et l'absence de plan d'épandage réglementaire pour une part importante des boues valorisées en agriculture. La fréquentation touristique et le caractère rural du département expliquent notamment ces faiblesses.

Politique départementale

Le projet de PDEDMA, examiné en Assemblée départementale en juin 2009 et soumis à enquête publique durant l'été 2009, devrait être adopté en juin 2010. Les principaux objectifs sont les suivants :

1. Développer la prévention et la réduction des déchets à la source (en favorisant par exemple le compostage individuel ou de quartier)
2. Améliorer les performances de tri et de valorisation (notamment par le développement de nouvelles recycleries)
3. Mieux traiter les déchets ultimes (en particulier grâce à la création d'une nouvelle installation de stockage des déchets non dangereux et de plateformes de compostage des boues d'épuration)

V. LES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU DEPARTEMENT

V-1. Le Conseil général, déjà acteur du développement durable

Dès 1999, le Département a débuté son action en matière de développement durable à travers la mise en place de plusieurs outils stratégiques et volontaristes : Pacte pour l'emploi, Schéma départemental de développement touristique durable, Charte départementale pour l'environnement ...

Ces dispositifs ont tous été menés dans un esprit de concertation avec les acteurs concernés, et construits selon une démarche de gestion de projet (diagnostic, stratégie, plan d'actions).

La Charte départementale pour l'environnement constitue les prémices de la démarche de développement durable du Conseil général. Elle a permis d'instaurer une véritable dynamique sur le territoire et d'engager de nombreuses opérations en faveur de l'environnement : sensibilisation du public scolaire, politique en faveur des énergies renouvelables, guides des bonnes pratiques environnementales ...

Fort de ces expériences, le Département a engagé à l'automne 2005 sa démarche d'Agenda 21 local. Celle-ci s'est dans un premier temps appuyée sur une concertation essentiellement interne, qui a débouché sur le « premier programme » adopté en juin 2006³.

V-2. Le premier programme en faveur du développement durable

Il s'agit d'un programme de portée principalement interne répondant à la volonté de montrer l'exemple. Il est constitué de 36 actions, réparties selon 6 orientations stratégiques :

1. Instaurer une nouvelle gestion publique et développer la culture éco-citoyenne
2. Maintenir l'équité sociale et renforcer l'aide à la personne
3. Impulser une dynamique locale de développement économique
4. Orienter les Alpes de Haute-Provence vers un tourisme durable
5. Préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine naturel du département
6. Lutter contre le changement climatique

Les opérations engagées participent au développement d'une culture éco-citoyenne au sein des services départementaux et permettent de faire évoluer les pratiques de chacun.

Le bilan dressé en septembre 2008 sur l'avancement de ce premier programme est plutôt satisfaisant puisque :

- ☞ 8 actions étaient réalisées,
- ☞ 16 actions étaient en cours,
- ☞ 3 actions étaient bloquées,
- ☞ 3 actions n'avaient pas été engagées.

V-3. Le suivi et l'évaluation des politiques publiques

Le Conseil général s'est engagé depuis plusieurs années dans un processus d'évaluation de ses politiques publiques, l'objectif étant d'optimiser ses actions pour un maximum d'efficacité des finances publiques.

³ Document disponible sur demande

A titre d'illustration, la Charte départementale pour l'environnement a fait l'objet d'une évaluation particulièrement pointue, grâce à la mise en place d'un tableau de bord rassemblant une multitude d'indicateurs. Cette évaluation a montré un bilan très positif puisque 71% des actions prévues étaient en cours de réalisation ou achevées au terme du programme quinquennal⁴.

Le Pacte pour l'emploi ou encore le Schéma départemental du tourisme durable sont également évalués de manière approfondie entre les différents programmes.

V-4. L'éducation à l'environnement et au développement durable

Dans le domaine de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), l'action du Conseil général se traduit principalement par un appui financier significatif auprès des structures locales actives en la matière, telles que le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Alpes de Provence, la Ligue de Protection des Oiseaux, l'Union Départementale Nature Environnement, et les Parcs Naturels Régionaux notamment.

A titre d'exemple, les opérations mises en œuvre dans le cadre de la Charte départementale pour l'environnement se sont traduites par près de 1 700 journées d'éducation dans les établissements scolaires et par la sensibilisation de plusieurs milliers d'élèves chaque année (de 3 000 en 2002/2003 à environ 8 000 en 2007/2008).

A noter que dorénavant les projets d'EEDD soutenus par le Conseil général sont davantage tournés vers le développement durable, en cohérence avec la démarche d'Agenda 21.

Une des caractéristiques du territoire dans le domaine de l'EEDD réside dans la dispersion des initiatives locales. Il n'existe pas de réseau départemental, ce qui entraîne un manque de coordination générale et des disparités de moyens entre les structures.

Depuis 2009, le Conseil général fait partie de la plate-forme régionale de concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette implication devrait faciliter la définition d'une nouvelle stratégie départementale en matière d'EEDD, et son articulation avec la politique régionale.

V-5. Le soutien à la coopération décentralisée

Depuis six ans, le Département lance chaque année un appel à projets dans le domaine de la coopération décentralisée. Celui-ci a pour but de soutenir financièrement des actions exemplaires de coopération internationale entre une personne morale du département et une organisation publique ou privée d'un pays étranger. Le Conseil général attribue une subvention à plusieurs opérations lauréates et participe à leur promotion.

⁴ Document disponible sur demande ou à télécharger sur le site Internet du Conseil général

ANNEXES

Annexe 1 : Carte des sentiers de Grande Randonnée et de Grande Randonnée de Pays

Annexe 2 : Carte des itinéraires équestres et des départs de circuit VTT

Annexe 3 : Carte des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques

Annexe 4 : Carte des parcs naturels régionaux, parcs nationaux et espaces naturels sensibles

Annexe 5 : Carte des Arrêtés préfectoraux de protection de biotope et réserves

Annexe 6 : Carte des principaux cours d'eau

Annexe 7 : Carte des déchèteries 2008

Annexe 8 : Carte des taux de valorisation des ordures ménagères